



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**N°2023/056**

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ANNUELLE À  
LA FONDATION JACQUELINE DE CHABANNES POUR  
L'ANNÉE 2023**

**Nombre de Conseillers en exercice : 45**

**Nombre de Conseillers présents : 25**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 37**

**Quorum : 23**

**Date de convocation : 17 mars 2023**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 17 mars 2023**

**Secrétaire de séance : Valérie LAGARDE**

**Le 23 mars de l'année deux mille vingt-trois à 18h30**

à Martillac – Salle du conseil

*Séance en présentiel exclusivement*

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte.

Le procès-verbal du 2 février 2023 est adopté à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	E	Mme BURTIN-DAUZAN
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CLAIR Jean-Georges (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	E	M. GACHET	PÉREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	A		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	E	M. FATH	BONNETOT Aurore	E	Mme PRÉVOTEAU
DUMESNIL Mickaël	E		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CAUSSÉ Anne-Marie	E	M. CLAIR	MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	E	M. AULANIER
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	P	
MÉRIAU Stéphane	P		POLSTER Monique	A	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	A	
SAUNIER Catherine	E	Mme BOURROUSSE	CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	E	Mme PÉREZ	SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	E	M. LAFFARGUE	BÉTENCOURT Catherine	E	M. BORDELAIS
LAFFARGUE Alexandre	E	Mme SOUBELET	BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	P		GIRAUDEAU Isabelle	E	M. BARRÈRE
AULANIER Benoist	P				

\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/056

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ANNUELLE À  
LA FONDATION JACQUELINE DE CHABANNES POUR  
L'ANNÉE 2023**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5214-16,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu (CCM) et notamment l'article 3-1-1 « Actions de développement économique », au rang desquelles la promotion du tourisme,

**Vu** la délibération 2021/194 du 25 novembre 2021 relative à la convention d'objectifs et de moyens entre la Fondation Jacqueline de Chabannes, l'Office de Tourisme et la Communauté de communes de Montesquieu,

**Vu** la convention d'objectifs et de moyens signée le 9 décembre 2021, pour une durée de 3 ans du 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2022,

**Vu** la demande de renouvellement de la convention et la demande de subvention faite par la fondation Jacqueline de Chabannes en date du 3 octobre 2022,

**Considérant** la proposition de convention d'objectifs et de moyens ci-annexées,

**Considérant** l'avis favorable du Bureau,

## EXPOSE

Le château de La Brède est un site patrimonial majeur tant en terme touristique, historique que culturel, qui draine un flux important de personnes.

La CCM a depuis longtemps créé un partenariat avec la fondation de Jacqueline de Chabannes. Ce partenariat qui arrivait à échéance en octobre 2018, a fait l'objet d'une prorogation jusqu'à la fin de la saison 2019.

Après avoir accompagné des investissements permettant l'accueil des touristes en réalisant un bâtiment, la fondation Jacqueline de Chabannes a souhaité modifier les modalités du partenariat d'exploitation du site en ce qui concerne l'accueil touristique.

La convention annexée à la présente délibération fixe les modalités de ce nouveau partenariat.

Le site est dorénavant géré directement par la fondation, qui assure l'accueil touristique du château de La Brède. Afin de permettre de diffuser l'offre du territoire, l'Office de tourisme de Montesquieu met à disposition de la fondation les outils de promotion et la CCM participe au financement du service public touristique.

La CCM verse à la Fondation Jacqueline de Chabannes une subvention de 14 500 € pour l'année 2023.

### ***Le Conseil Communautaire à l'unanimité :***

- Décide de l'attribution d'une subvention annuelle d'un montant de 14 500 € à la fondation pour l'année 2023,
- Autorise M. le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens 2023 et ses éventuels avenants,
- Prévoit les crédits nécessaires au budget 2023,
- Autorise le Président à mener toutes les démarches nécessaires et utiles à la mise en œuvre de cette délibération.



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

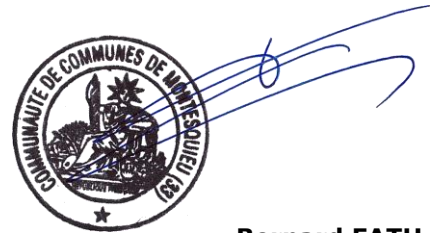
N°2023/056

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ANNUELLE À  
LA FONDATION JACQUELINE DE CHABANNES POUR  
L'ANNÉE 2023**

---

Fait à Martillac, le 23 mars 2023

**Valérie LAGARDE**  
Secrétaire de séance



**Bernard FATH**  
Président de la Communauté de  
communes de Montesquieu

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le

ID : 033-243301264-20230323-2023\_056-DE

